

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>A.M.G.</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens *	FD		FE	FF		
		FG	4 184 879	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 184 879	FK	FL		
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	231 208		
	Autres produits (1) (11)			FQ	9		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 416 096
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	369 018
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	261 023
	Salaires et traitements *					FY	2 164 654
	Charges sociales (10)					FZ	827 220
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *			GA	111 099
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	11
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 733 024
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	683 072	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 363 989
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	1 363 989	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	83 926
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	83 926	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1 280 062	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 963 134	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A.M.G.		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3 173		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	454 465		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	457 638		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	15 694		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	15 694		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	441 944		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 237 722		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 832 644		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	2 405 078		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	4 694	
			– Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	216 402	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
MUTUELLE ET PREVOYANCE AXA + URASSF				3 173			
RETOUR A MEILLEURE FORTUNE ABANDON CREANCE				454 465			
MAJORATIONS AG2R			888				
SOLDE AG2R			14 806				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

A.M.G
S.A.S au capital de 191 840,00 €
Siège social : 4, rue du Docteur Stoeffler
41400 MONTRICHARD
413.732.124 RCS BLOIS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**COMPTES APPROUVES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 23 JUIN 2023**

Pour copie certifiée conforme
Le Président
Joseph Robert BELINGHERI

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Joseph Robert Bellingheri, is written over the printed name.

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise :		A. M. G.										1 2							
Adresse de l'entreprise		4 RUE DU DOCTEUR F. STOEFFLER 41400 MONTRICHARD										Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Numéro SIRET *		4 1 3 7 3 2 1 2 4 0 0 0 3 2										Néant ☐ *							
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 2					
												Brut		Amortissements, provisions		Net			
												1		2		3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC						
		Frais de développement *	CX										CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG		11 972				
		Fonds commercial (1)	AH										AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN										AO		480 000				
		Constructions	AP										AQ		128 370				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS		85 864				
		Autres immobilisations corporelles	AT										AU		39 317				
		Immobilisations en cours	AV										AW		161 112				
		Avances et acomptes	AX										AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT						
		Autres participations	CU										CV		4 170 125				
		Créances rattachées à des participations	BB										BC						
Autres titres immobilisés		BD										BE							
Prêts		BF										BG							
Autres immobilisations financières *		BH										BI							
TOTAL (II)		BJ										BK		253 849		9 205 712			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM						
		En cours de production de biens	BN										BO						
		En cours de production de services	BP										BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS						
		Marchandises	BT										BU						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW		8 357				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY		385 073				
		Autres créances (3)	BZ										CA		347 455				
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD										CE						
Disponibilités		CF										CG		986 607					
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI		32 649					
	TOTAL (III)	CJ										CK		1 760 141					
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN																	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										1A		253 849		10 965 853			
Renvois : (1) Dont droit au bail :												CP				(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A.M.G.		Néant ☐
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....191 840...)	DA	191 840	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	408	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	19 184	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	522 105	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 405 078	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	3 138 615
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 591 579	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 029 300	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	435 813	
	Dettes fiscales et sociales	DY	770 546	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	7 827 238	
Ecart de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	10 965 853	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 512 171	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



AUDIT & COMPTABILITÉ DE TOURAINE

FRANÇOIS CHAUVINEAU & ASSOCIÉS

5 place Jean Jaurès

37 000 – TOURS

Tel 02 47 61 06 00

contact@audit-comptabilite.fr

www.audit-comptabilite.fr

Société d'Expertise

Comptable et de

Commissariat aux comptes

Inscrite

au tableau de l'Ordre de

la Région Centre-Val de Loire



et à la Compagnie

régionale de Versailles

et du Centre



Accreditation 2023



A.M.G

SAS au capital de 191 840 €

Siège social : 4 RUE DU DOCTEUR STOEFFLER

41400 MONTRICHARD VAL DE CHER

RCS BLOIS 413 732 124

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022

A l'Associée,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associée Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS AMG relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS AMG à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS AMG à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à TOURS, le 18 MAI 2023
Le Commissaire aux comptes
AUDIT ET COMPTABILITE DE TOURAINE,
représenté par
François CHAUVINEAU

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	11 971,61	11 971,61			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	480 000,00		480 000,00	227 000,00	253 000
Constructions	4 397 663,68	128 369,73	4 269 293,95	2 019 363,62	2 249 930
Installations techniques, matériel et outillage industriels	88 497,20	2 633,01	85 864,19		85 864
Autres immobilisations corporelles	150 192,09	110 875,10	39 316,99	3 462,37	35 855
Immobilisations en cours	161 111,74		161 111,74		161 112
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	4 170 124,73		4 170 124,73	4 170 124,73	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	9 459 561,05	253 849,45	9 205 711,60	6 419 950,72	2 785 761
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	8 357,39		8 357,39	3 758,40	4 599
Clients et comptes rattachés	385 073,08		385 073,08	20 273,20	364 800
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				142,00	- 142
. Personnel	2,71		2,71		3
. Organismes sociaux				14 805,80	- 14 806
. Etat, impôts sur les bénéfices				360 840,19	- 360 840
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 083,67		6 083,67	7 612,08	- 1 528
. Autres	341 368,93		341 368,93	1 960,95	339 408
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	986 606,51		986 606,51	41 228,73	945 378
Charges constatées d'avance	32 648,92		32 648,92	8 848,53	23 800
TOTAL (II)	1 760 141,21		1 760 141,21	459 469,88	1 300 671
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	11 219 702,26	253 849,45	10 965 852,81	6 879 420,60	4 086 432

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 191 840,00 Euros)	191 840,00	191 840,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	408,00	408,00	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	19 184,00	19 184,00	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	522 105,00		522 105
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	2 405 078,31	2 022 106,93	382 971
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	3 138 615,31	2 233 538,93	905 076
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		14 805,80	- 14 806
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		14 805,80	- 14 806
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	4 591 578,68	2 237 207,55	2 354 371
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	48 454,52	17 849,00	30 606
. Associés	1 980 845,08	2 355 710,32	- 374 865
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	435 813,14	12 821,77	422 991
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	376 552,02		376 552
. Organismes sociaux	293 296,98	3 173,03	290 124
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	55 554,16	4 314,20	51 240
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	45 142,92		45 143
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	7 827 237,50	4 631 075,87	3 196 162
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	10 965 852,81	6 879 420,60	4 086 432

Compte de résultat

Présenté en Euros

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	4 184 879,43		4 184 879,43	75 035,00	4 109 844 N/S
Chiffres d'affaires Nets	4 184 879,43		4 184 879,43	75 035,00	4 109 844 N/S
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			231 207,70		231 208 N/S
Autres produits			8,51	1,43	7 495,10
Total des produits d'exploitation (I)			4 416 095,64	75 036,43	4 341 059 N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			369 017,69	63 753,04	305 265 478,82
Impôts, taxes et versements assimilés			261 022,78	148 573,55	112 449 75,69
Salaires et traitements			2 164 653,66		2 164 654 N/S
Charges sociales			827 220,03		827 220 N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			111 099,11	27 579,06	83 520 302,84
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			10,78	2,76	8 290,58
Total des charges d'exploitation (II)			3 733 024,05	239 908,41	3 493 116 N/S
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			683 071,59	-164 871,98	847 944 514,30
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations			1 363 988,52	2 230 061,14	- 866 073 -38,84
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			1 363 988,52	2 230 061,14	- 866 073 -38,84
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			83 926,16	43 026,13	40 900 95,06
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			83 926,16	43 026,13	40 900 95,06
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			1 280 062,36	2 187 035,01	- 906 973 -41,47
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			1 963 133,95	2 022 163,03	- 59 029 -2,92

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 173,03		3 173	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	454 465,13		454 465	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	457 638,16		457 638	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 693,80	56,10	15 638	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	15 693,80	56,10	15 638	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	441 944,36	-56,10	442 000	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	6 237 722,32	2 305 097,57	3 932 625	170,61
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	3 832 644,01	282 990,64	3 549 653	N/S
RESULTAT NET	2 405 078,31	2 022 106,93	382 971	18,94
Dont Crédit-bail mobilier	4 694,16	2 347,08	2 347	100,00
Dont Crédit-bail immobilier				

A.M.G.

4 RUE DU DOCTEUR F. STOEFFLER

41400 MONTRICHARD

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 10 965 852,81 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 405 078,31 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La société applique les nouvelles règles comptables sur les actifs depuis le 1er janvier 2005 :

Les constructions ont fait l'objet d'une décomposition par élément et les durées d'utilisation suivantes ont été retenues :

- Structure, gros Suvre : 25 ans
- Toiture et façade : 20 ans
- Agencements intérieurs : 15 ans
- Installations techniques : 10 ans

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

- Au 1er janvier 2022, il a été transféré 36 salariés de notre filiale CDM à notre Société.
- Notre Société a conclu une convention de prestation de services avec la SAS CDM et une avec la SAS GOUAIS. Ainsi elle facture à ces 2 sociétés les services apportés.
- Notre Société a acquis :
 - 1- le 2 mai 2022, l'immeuble de MONTOIRE-SUR-LE-LOIR (41800) qui était loué par sa filiale CDM. Celui-ci est maintenant loué à CDM par A.M.G.
 - 2- le 25 octobre 2022, un local industriel à CHARGÉ (37530). Celui-ci est loué à CDM.
- Notre Société a été remboursée de l'abandon de créance qu'elle avait octroyé à la SAS CDM pour un montant de 454.465,13 euros.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 9 459 561 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	28 412		16 440	11 972
Immobilisations corporelles	2 386 535	2 896 860	5 930	5 277 465
Immobilisations financières	4 170 125			4 170 125
TOTAL	6 585 071	2 896 860	22 370	9 459 561

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 253 849 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	28 412		16 440	11 972
Immobilisations corporelles	136 709	111 099	5 930	241 878
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	165 120	111 099	22 370	253 849

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Cess.droit.simil.brev.licenc. log	11 972	11 972	0	Non amortiss.
Terrain	480 000	0	480 000	Non amortiss.
Batiment	3 456 000	73 709	3 382 291	Non amortiss.
Amenagemen des constructions	941 664	54 886	886 778	Non amortiss.
Materiel et outillage	88 497	2 633	85 864	Non amortiss.
Mat. bur. et info	129 235	89 918	39 317	Non amortiss.
Mobilier	20 957	20 957	0	Non amortiss.
Immo corporelles en cours	161 112	0	161 112	Non amortiss.
TOTAL	5 289 436	254 075	5 035 361	

3.2 - Etat des créances = 765 177 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	765 177	765 177	
TOTAL	765 177	765 177	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 7 073 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	7 073
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	7 073

3.4 - Charges constatées d'avance = 32 649 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 191 840 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	11990	16,00	191 840
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	11990	16,00	191 840

4.2 - Provisions = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	14 806		14 806		
TOTAL	14 806		14 806		

4.3 - Etat des dettes = 7 827 238 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	4 591 579	324 968	1 334 354	2 932 257
Dettes financières diverses	2 029 300	1 980 845	48 455	
Fournisseurs	435 813	435 813		
Dettes fiscales & sociales	770 546	770 546		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	7 827 238	3 512 171	1 382 809	2 932 257

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 734 797 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	3 252
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	220 090
Dettes fiscales & sociales	511 456
Autres dettes	
TOTAL	734 797

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 4 184 879 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	3 780 000	90,33 %
Produits des activités annexes	404 879	9,67 %
TOTAL	4 184 879	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	4 300
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	4 300

Il s'agit des honoraires facturés pour l'exercice clos le 31/12/2021.

6.3 - Identité société-mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale et forme juridique : ALMEHADE SAS

Capital social : 1.800.000 euros

Siège social : 4, rue du Docteur STOEFFLER 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER.

SIREN : 901.710.511

6.4 - Engagements donnés = 4 600 062 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	11 735
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	4 588 327
TOTAL	4 600 062

6.5 - Autres informations complémentaires**ENGAGEMENTS DE RETRAITE :**

L'estimation en fin d'exercice des droits qui seraient versés pour l'ensemble du personnel, charges sociales incluses, au moment du départ en retraite s'élève à 103.703 euros. Les droits acquis à ce titre sont estimés salarié par salarié.

Les modalités de détermination de cet engagement s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres :

- convention collective appliquée par la société
- la table INSEE 2018/2020 table homme et table femme
- âge de départ à la retraite retenu : 65 ans
- augmentation des salaires de 1,00%
- taux d'actualisation : 2,00%
- taux de charges sociales utilisé : 29%

6 - AUTRES INFORMATIONS (suite)**7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL****7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours**

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		2 347		2 347
Montants de l'exercice		4 694		4 694
Sous-total		7 041		7 041

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		4 694		4 694
Entre 1 et 5 ans		7 041		7 041
A plus de 5 ans				
Sous-total		11 735		11 735

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moins d'un an				
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans		3 494		3 494
A plus de 5 ans				
Sous-total		3 494		3 494

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		22 270		22 270

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 7 073 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	7 073
Factures a etablr(41810000000)	7 073
TOTAL	7 073

8.2 - Charges constatées d'avance = 32 649 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charg constatee d'avce(48600000000)	32 649
TOTAL	32 649

8.3 - Charges à payer = 734 797 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	3 252
Int courus/emprunt e(16884000000)	3 252
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	220 090
Fr fact non parvenues(40810000000)	220 090
Dettes fiscales et sociales :	511 456
Conges payes(42820000000)	171 829
Autres charges sal a payer(42860000000)	202 716
Charges s/cp a payer(43820000000)	73 923
Autres ch sociales a payer(43860000000)	36 000
Cap cvae(44869100000)	26 238
Cap tvts(44869200000)	750
TOTAL	734 797

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 mois	31/12/2019 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	191 840	191 840	191 840		
b) Nombre d'actions émises	11 990	11 990	11 990		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	4 184 879	75 035			
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	2 597 690	2 049 686	-51 749		
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	2 597 690	2 049 686	-51 749		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	2 501 171	2 022 107	1 537 974		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	217	171	-4		
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	209	169	128		
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	41				
b) Montant de la masse salariale	2 104 336				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	791 220				

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euro

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SAS CDM	1 045 500	1 879 535	91	4 170 125	4 170 125	137 759		49 507 932	3 506 973	1 363 989
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

A.M.G
S.A.S au capital de 191 840,00 €
Siège social : 4, rue du Docteur Stoeffler
41400 MONTRICHARD
413.732.124 RCS BLOIS

AFFECTATION DES RESULTATS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Affectation proposée par le Président

Constatant que la réserve légale est intégralement dotée, nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la manière suivante :

bénéfice **2.405.078 €**

- au poste « autres réserves » 905.078 €
- à la distribution de dividendes 1.500.000 €

Le dividende brut ainsi alloué s'établirait à 125,10 € par titre.

Les dividendes seraient mis en paiement au siège social à compter du jour de l'assemblée.

Affectation votée le 23 juin 2023

L'Associée Unique

Constatant que la réserve légale est intégralement dotée,

DECIDE d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la manière suivante

bénéfice **2.405.078 €**

- au poste « autres réserves » 905.078 €
- à la distribution de dividendes 1.500.000 €

Le dividende brut ainsi alloué s'établit à 125,10 € par titre.

Les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Le Président
Joseph Robert BELINGHERI



Désignation de l'entreprise A . M . G .										Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
								2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	28 412	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG	227 000	KH		KI	253 000			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	1 634 400	KK		KL	1 821 600			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	408 600	KQ		KR	533 064			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	810	KT		KU	87 687		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX				
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	115 725	LC		LD	40 397				
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	161 112			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	2 386 535	LO		LP	2 896 860			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
Autres participations					8U	4 170 125	8V		8W					
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V					
TOTAL IV					LQ	4 170 125	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	6 585 071	ØH		ØJ	2 896 860		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
				par virement de poste à poste		3		4						
				1		2								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	16 440	LW	11 972	1X				
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	480 000	LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	3 456 000	MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	941 664	MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	88 497	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO				
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	5 930	MT	150 192	MU				
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	161 112	NB				
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
TOTAL III			IY		NG	5 930	NH	5 277 465	NI					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW				
	Autres participations			1Ø		ØX		ØY	4 170 125	ØZ				
	Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F		2G				
	TOTAL IV			13		NJ		NK	4 170 125	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							14		ØK	22 370	ØL	9 459 561	ØM	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A . M . G .Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 - col.2 - col. 5 (5)]]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A.M.G.Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE			RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE	28 412		PF		PG	16 440	PH	11 972
TOTAL I	RK	28 412		RM		RN	16 440	RO	11 972
Terrains	PI			PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	13 705	PN	59 873	PO		PQ	73 578
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	9 931	PW	44 860	PX		PY	54 792
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	810		QA	1 823	QB		QC	2 633
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	112 262	QM	4 543	QN	5 930	QO	110 875
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	136 709	QV	111 099	QW	5 930	QX	241 878
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	165 120		ØP	111 099	ØQ	22 370	ØR	253 849

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM				NO
TOTAL III								
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV
Total général non vendu (NP + NQ + NR)	NW		Total général non vendu (NS + NT + NU)	NY		Total général non vendu (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A.M.G.		Néant ☐		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	14 806 5W	14 806 5X	5Y	
TOTAL II	5Z	14 806 TV	14 806 TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	14 806 UB	14 806 UC	UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	14 806			
	UG	UH				
	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

Extension 2

A.M.G.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A.M.G.										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	385 073		385 073						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	3		3						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	6 084		6 084					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)			VC	137 759		137 759						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	203 610		203 610						
	Charges constatées d'avance			VS	32 649		32 649						
	TOTAUX			VT	765 177		765 177						
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	4 591 579		324 968		1 334 354		2 932 257			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	48 455		(0)		48 455					
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	435 813		435 813							
Personnel et comptes rattachés			8C	376 552		376 552							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	293 297		293 297							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	55 554		55 554							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	45 143		45 143							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	1 980 845		1 980 845							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	7 827 238		VZ	3 512 171		1 382 809		2 932 257		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 530 000		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	177 585		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise A.M.G.				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *		Exercice N clos le 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WA	2 405 078	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	9 976	XB	10 726		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	750				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX		XW	888		
	Amendes et pénalités			WJ	888	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								I8	
		- imposées au taux de 0 %								ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme								WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions								WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ				
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										WR	2 416 692		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV		
			- imposées au taux de 0 %								WH		
			- imposées au taux de 19 %								WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	68 199		XA	1 295 790			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY		
	Majoration d'amortissement *										XD		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés - 41 septies)		K9	Entreprises nouvelles (41 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 39 septies A)		L5	XF			
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)		QV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (41 tendecies)		PA				
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité NGE (art. 4 quaterdecies)		XC				
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 41 quaterdecies)		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle : simulateur de covalant (art. 39 decies E)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YC	XG			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	1 295 790
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	1 120 902	XJ			
						déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL		XL	1 120 902		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		XO			

Désignation de l'entreprise <u>A.M.G.</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	6 848 505
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	1 120 902
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	5 727 603
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	5 727 603
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	245 752
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WT	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>A.M.G.</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 022 107			ZD	522 105				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	1 500 000				
						ZF					
	TOTAL I	ØF	2 022 107			TOTAL II	ZH	2 022 107			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7 17 511				YQ	11 735					
	– Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	– Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance				YT	3 360					
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 39 815				XQ	39 815					
	– Personnel extérieur à l'entreprise				YU	28 260					
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	131 470					
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	166 113					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	369 018					
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	26 238					
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	234 785					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				YX	261 023					
TVA	– Montant de la TVA collectée				YY	836 976					
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	67 423					
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *				ØB	1 726 710					
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	2,00 %					
	– Numéro de centre agréé * XP				– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1						
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL							
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO							
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.M.G.

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1 LOGICIEL	16 440		16 440		
	2 BADGEUSE 31/07/2010	2 760		2 760		
	3 POSTE BADGE 27/12/2011	3 170		3 170		
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Imposition répartie				
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> N - 4				
	1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) N - 5				
	(à préciser) au titre de : N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

1

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A.M.G.

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A. M. G.		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: A.M.G.															Néant ☐ *																
Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022										Données en nombre de mois					1	2															
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																															
Effectif moyen du personnel * :															YP	41,00															
Dont apprentis															YF																
Dont handicapés															YG																
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																															
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	4 184 879															
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK																
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL																
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT																
TOTAL 1															OX	4 184 879															
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	9															
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																
Subventions d'exploitation reçues															OF																
Variation positive des stocks															OD																
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI																
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																
TOTAL 2															OM	9															
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																															
Achats															ON	33 643															
Variation négative des stocks															OQ																
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	290 865															
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS																
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	11															
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY																
TOTAL 3															OJ	324 519															
IV - Valeur ajoutée produite																															
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)															OG	3 860 369															
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)															SA	3 860 369															
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																															
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case															EV	X															
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	4 184 879		Effectifs au sens de la CVAE *			EY	41,00														
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															HX	54 189 331															
Période de référence										GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	2	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	2
Date de cessation										HR			/			/															
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																															

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 41373212400032

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.M.G.

ADRESSE (voie) 4 RUE DU DOCTEUR F. STOEFLER

CODE POSTAL 41400 VILLE MONTRICHARD

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 11990

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S. Dénomination ALMEHADE

N° SIREN (si société établie en France) 901710541 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 11990

Adresse : N° 4 Voie RUE DU DOCTEUR FRIEDRICH STOEFLER

Code Postal 41400 Commune MONTRICHARD Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

4 1 3 7 3 2 1 2 4 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.M.G.

ADRESSE (voie)

4 RUE DU DOCTEUR F. STOEFFLER

CODE POSTAL

41400

VILLE

MONTRICHARD

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SAS

Dénomination

COMMERCIALE DE MAROQUINERIE

N° SIREN (si société établie en France)

478437940

% de détention

90,93

Adresse :

N°

4

Voie

RUE DU DOCTEUR FRIEDRICH STOEFFLER

Code Postal

41400

Commune

MONTRICHARD

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.